

PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023



Le vingt juillet deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du treize juillet deux mil vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 16

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 2

MM. BOQUET Bruno et PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 1

Bruno BOQUET à Denis BINET

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 16
Nombre de procurations	: 1
Nombre de votants	: 17

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
avec une question supplémentaire.***



AFFAIRES FINANCIERES

Demande de subvention – visite virtuelle
 Subvention exceptionnelle au pôle scolaire
 Annulation de la subvention à la confrérie du fromage et de la bière de Rocroy
 Redevance d'occupation du domaine public routier par Orange
 Frais de participation des communes extérieures au RASED
 Remboursement des consommations énergétiques – Logement du complexe sportif
 Fête de Noël des écoles
 Retenue de garantie – Restructuration des étages de la mairie
 Retenue de garantie – Réhabilitation de la Caserne Marguenat
 Illuminations 2023

TRAVAUX

Travaux dans la forêt communale
 Programme de voirie 2023 – Autorisation de signature du marché

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Convention de servitudes afférentes au projet éolien

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Co-financement pour l'aménagement d'un espace horticole par l'association APAJH

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Augmentation de la cotisation au PNR
 Réfection du mur – Rue des Remparts
 Courrier de remerciement de l'EHPAD
 Manifestation du 5 août 2023

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 54-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION – VISITE VIRTUELLE

Votants : 17
 Pour : 17
 Contre :
 Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Dans le cadre de la réalisation d'une visite virtuelle,

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en euros H.T	Origine	Montant en euros	%
Visite virtuelle	35 348.00	Europe - FEADER LEADER	22 622.72	64
		Autofinancement	12 725.28	36
Total dépenses	35 348.00	Total recettes	35 348.00	100

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- valide le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020,
- s'engage à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités,
- autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 55-2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU POLE SCOLAIRE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Les enfants de CP et d'ULIS du Pôle scolaire ont imaginé et écrit l'histoire d'un gentil vampire qui aide un mouton perdu à retrouver sa famille à ROCROI.

La coopérative scolaire a financé l'impression de 86 livres.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'acheter 20 livres au tarif de 14,17 € l'unité, soit un montant de 283,40 €.
- de verser une **subvention exceptionnelle de 283,40 €** à la coopérative scolaire correspondant à cet achat.
- autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 56-2023 : ANNULATION DE LA SUBVENTION A LA CONFRERIE DU FROMAGE ET DE LA BIERE DE ROCROY

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Par délibération n°35-2023 du 6 avril 2023, le conseil municipal décidait d'allouer à la confrérie du fromage et de la bière de Rocroy une subvention de 200 € pour l'année 2023 ;

Considérant que dans le cadre la convention de production, de promotion et de distribution de la bière de Rocroy, la confrérie percevra une indemnité,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'annuler le versement de la subvention de 200 €.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 57-2023 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Vu la déclaration d'occupation du domaine public routier transmise par Orange pour l'année 2022,

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la mise en recouvrement auprès de **ORANGE** de la somme suivante au titre de la redevance d'occupation du domaine public routier :

Année 2022 : 2 051,52 €

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 58-2023 : FRAIS DE PARTICIPATION DES
COMMUNES EXTERIEURES AU RASED**

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder au recouvrement des sommes dues auprès des autres communes, comme suit :

- AUVILLERS LES FORGES	901 hab. x 0,056 € =	50.46 €
- ETEIGNIERES	502 hab. x 0.056 € =	28.11 €
- SIGNY LE PETIT	1 207 hab. x 0.056 € =	67.59 €
- MAUBERT FONTAINE	1 103 hab. x 0,056 € =	61.77 €
- RENWEZ :	1 693 hab. x 0,056 € =	94.81 €
- RIMOEGNE	1 350 hab. x 0,056 € =	75.60 €
- REVIN	5 947 hab. x 0.056 € =	333.03 €
- BOURG-FIDELE	855 hab. x 0,056 € =	47,88 €
- HARCY	514 hab. x 0,056 € =	28.78 €
- LES MAZURES	901 hab. x 0,056 € =	50.46 €
- SORMONNE	543 hab. x 0,056 € =	30.41 €
- MONTCORNET	308 hab. x 0,056 € =	17.25 €
- CLIRON	416 hab. x 0,056 € =	23.30 €
- RUMIGNY	288 hab. x 0,056 € =	16.13 €
- LIART	628 hab. x 0,056 € =	35.17 €
- ROUVROY SUR AUDRY	577 hab. x 0,056 € =	32.31 €

A titre d'information, pour la commune de ROCROI, le montant des frais de fonctionnement s'élève à : 2 295 hab. x 0.056 € = **128.52 €**.

Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 59-2023 : REMBOURSEMENT DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES – LOGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Vu les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de gaz du logement au complexe sportif Les Gras Près pour la période de juin 2022 à juin 2023, à savoir 1 626,57 € ;

Considérant que le locataire a déjà versé une avance totale de 1 487.21 €, de septembre 2022 à juin 2023 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- en septembre 2023, de demander le versement du solde, soit 1 626,57 - 1 487,21 € = **139,36 €**
- de demander, à compter d'octobre 2023, une avance mensuelle de **180 € par mois.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 60-2023 : FETE DE NOEL DES ECOLES

Rapporteur : Candy GALLET

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que la fête de Noël des écoles aura lieu le vendredi 15 décembre 2023,

Vu les propositions de spectacles reçues, à savoir :

- LE CHAT PLUME – 08230 BOURG-FIDELE
- JERRY et PALTO - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
- LA PUCE A L'OREILLE – 45500 GIEN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l'offre de la société **LE CHAT PLUME – 08230 BOURG-FIDELE**, pour un montant de **600,00 € TTC.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 61-2023 : RETENUE DE GARANTIE – RESTRUCTURATION DES ETAGES DE LA MAIRIE

Rapporteur : M. le Maire

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Suite au marché de travaux « Restructuration des étages de la mairie », il reste une retenue de garantie à rembourser ;

Considérant que certains travaux n'ont jamais été terminés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas rembourser la retenue de garantie à l'entreprise ECLAIREY (lot n°7 – Electricité), d'un montant de **1 128,77 €**, suite aux réserves non levées.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 62-2023 : RETENUE DE GARANTIE – REHABILITATION DE LA CASERNE MARGUENAT

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. le Maire

Suite au marché de travaux « Réhabilitation de la Caserne Marguenat », il reste une retenue de garantie à rembourser ;

Considérant que certains travaux n'ont jamais été terminés,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas rembourser la retenue de garantie à l'entreprise FELLER (lot n°13 – ASCENSEUR), d'un montant de **1 494,40 €**, suite aux réserves non levées (problème de calage de la cabine par rapport au seuil des différents niveaux).

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 63-2023 : ILLUMINATIONS 2023

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Jacinthe DA SILVA

Vu la remise des offres des entreprises suivantes :

- BLACHERE – 84400 APT
- CGED -08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **BLACHERE** – 84400 APT, pour un montant de **4 862,78 € TTC**, pour l'achat d'illuminations (Salle polyvalente de Saint-Nicolas + un pan de la toiture de la Halle).

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 64-2023 : TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

Vu les offres remises par les différentes entreprises ;

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de déclarer la consultation infructueuse.

Une nouvelle procédure sera lancée ultérieurement.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 65-2023 : TRAVAUX DE VOIRIE 2023 –
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : Joël GABRIEL

La commune a lancé une consultation pour des travaux de voirie 2023.

Considérant que la date de remise des offres a été fixée au vendredi 28 juillet 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de commencer ces travaux pendant des conditions climatiques favorables ;

Après avoir pris connaissance des estimations,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue, après avis de la commission consultative et sous réserve que l'offre ne dépasse pas les estimations.

Le résultat de la consultation sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**DELIBERATION N° 66-2023 : CONVENTION DE SERVITUDES
AFFERENTES AU PROJET EOLIEN**

Rapporteur : M. Le Maire

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse sur le projet éolien et de la liste des modalités d'exercice des servitudes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, refuse la convention de servitudes telle qu'elle est présentée.

En raison de l'inexploitation du terrain pendant la durée de la convention, le conseil municipal a jugé insuffisant le montant de l'indemnité proposée et souhaite une revalorisation annuelle de celle-ci.

Le conseil propose :

- une indemnité à 50 000 €/an : 11 votes pour, 5 votes contre *Denis BINET, Sylviane BENTZ, Joël GABRIEL, Lysian FAGIS* et une abstention : *Eddy LALLEMENT*.

- une indemnité à 30 000 € /an : 5 votes pour *Denis BINET, Sylviane BENTZ, Joël GABRIEL, Lysian FAGIS* ; 11 votes contre et une abstention : *Eddy LALLEMENT*.

Votants : 17
Pour : 11
Contre : 4 + 1 proc.
Abstention(s) : 1

Votants : 17
Pour : 4 + 1 proc.
Contre : 11
Abstention(s) : 1

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTION DIVERSE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 67-2023 : CO-FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE HORTICOLE PAR L'ASSOCIATION L'APAJH

Rapporteur : Brice FAUVARQUE

L'APAJH des Ardennes propose quatre ateliers, supports d'apprentissage aux gestes professionnels :

- Atelier Alimentation, Hygiène Service
- Atelier conditionnement
- Atelier Habitat
- Atelier espaces verts horticulture

Ce dernier atelier comporte une serre froide et une serre chaude ainsi que des carrés de jardin arrosés par un système de récupération des eaux de pluie. Ces espaces ont bénéficié d'apport de terre végétale mais aucun engrais ni pesticide n'est apporté afin de rester en culture raisonnée. Pour valoriser le travail des usagers, un marché horticole est organisé au printemps à l'attention des habitants de Rocroi et des familles. La récolte des légumes est valorisée en circuit court, fournissant la cuisine de l'IME pour la réalisation des repas. Elle va permettre également de développer les compétences des usagers à travers des temps de vente organisés à la boutique solidaire de l'habitat inclusif de Rocroi mis en œuvre par Albatros 08.

Depuis plusieurs années, la culture maraîchère et horticole est mise à mal par les animaux, plus particulièrement les sangliers qui retournent les espaces de culture. Le volume de récupération des eaux de pluie restant insuffisant, la production subit les aléas des déficits en eau et l'interdiction éventuelle d'arroser.

Aussi, pour pouvoir jouir de ces espaces d'apprentissage sans désagrément récurrent qui obèrent les projets les plus valorisants, l'association souhaite installer une clôture rigide, une cuve enterrée de récupération des eaux de pluie et changer la bâche en mauvais état de la serre froide pour :

- Mettre en sécurité et optimiser des productions
- Renforcer les savoir-faire et savoir-être des personnes accueillies au travers de la vente de légumes et de fleurs
- Développer des activités de transformation des fruits et des légumes afin de les vendre à l'épicerie solidaire que doit ouvrir l'Albatros 08 à Rocroi
- Développer les partenariats à des fins de participation sociale des usagers.

Pour mener à bien ce projet, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder un soutien financier à l'association APAJH, à savoir :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant total de l'opération	Montant attribué	Application d'un régime d'aide d'Etat
Association APAJH 08	Aménagement sécurisé d'un espace horticole	17 689,08 € HT	2 830,26 € (Soit 16 % du montant éligible)	Opération non concernée

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement et à signer tous

documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
11/05/2023	Fourniture produits entretien WC Public	MPS	489.60 €
15/05/2023	Location nacelle	SVLM	825.60 €
15/05/2023	Fourniture produits entretien	PLG	745.50 €
15/05/2023	Fourniture produits entretien	TOUSSAINT 59	3 378.96 €
19/06/2023	Coffret forain	THERM ELEC	645.00 €
19/06/2023	Souffleur thermique	LAMBOT MATERIEL	653.65 €
21/06/2023	Réfection trottoirs rue Jardin Laramé	EIFFAGE ROUTE	2 559.60 €
21/06/2023	Fourniture autolaveuse cantine	WEDIS	4 284.00 €
21/06/2023	Plaque recouvrement impasse	EIFFAGE ROUTE	672.00 €
21/06/2023	Ordinateur RASED	INFOCOPY	948.00 €
21/06/2023	Fourniture 2 tableaux TNI	INFOCOPY	8 455.61 €
23/06/2023	Fourniture cuve	PUM	5 852.52 €
23/06/2023	Armoire bureau CCAS	FLOQUET	519.16 €
23/06/2023	Armoire bureau CCAS	FLOQUET	522.00 €
03/07/2023	Réparation John Deere poulie à remplacer et feux avant cassés	LIMBOT MATERIEL	688.39 €
03/07/2023	Brosses pour débroussailleuses	SFEP	196.08 €
06/07/2023	Impression 5 000 brochures Office de Tourisme	AZ IMPRESSION	1 556.50 €
10/07/2023	Location toilettes sèches	ASSOCIATION L'ENVIRONNEMENT D'ABORD	628.82 €
10/07/2023	Abri jardin - complexe	BLEHEN	2 955.00 €
13/07/2023	Fourniture papiers MAIRIE	CALIPAGE	252.00 €
18/07/2023	Fourniture administrative MAIRIE	CALIPAGE	218.96 €

COURRIER DE REMERCIEMENTS DE L'EHPAD

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'EHPAD de Rocroi pour remercier la municipalité pour la subvention octroyée.

COTISATION PNR

Augmentation de la cotisation au PNR soit 1,40 €/habitant

RÉFECTION DU MUR DES REMPARTS

Par délibération n°47 -2023, le conseil municipal retenait l'offre de l'entreprise VARNEROT pour un montant de 23 882,00 € HT auquel s'ajoute le remplacement de la couverture en pierre bleue pour un montant de 25 920,00 € HT.

A la demande de l'ABF, l'entreprise VARNEROT doit également proposer un drainage du mur.

**La séance du conseil municipal du 20 juillet 2023 comprend
les délibérations du n° 54-2023 au n° 67-2023.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno	Absent	LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent